



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

*Le Ministre
chargé des Affaires européennes*

Paris, le **24 AOUT 2011**

MAE/XT/sbc/N° D- 01694-11

Monsieur le Député,

Votre courrier a retenu toute mon attention. Croyez bien que le Gouvernement est pleinement mobilisé pour la défense du programme européen d'aide alimentaire aux plus démunis (PEAD).

Sitôt l'arrêt du Tribunal connu, Bruno Le Maire et mon prédécesseur avaient demandé à la Commission européenne d'agir en vue de la sauvegarde de ce programme.

L'arrêt a sanctionné le recours disproportionné au marché, par rapport à l'utilisation des surplus agricoles communautaires, pour estimer les besoins de financement de ce programme en 2009. Cet arrêt n'a cependant pas demandé le remboursement des aides perçues au titre de 2009.

Les stocks alimentaires de l'Union étant importants en 2010 et 2011, l'arrêt n'a pas eu de conséquences sur l'exécution des programmes 2010 et 2011. Enfin, ne portant pas sur le règlement de base qui organise le fonctionnement du PEAD, il n'a pas remis en cause l'existence de ce programme.

L'application de l'arrêt dans les années à venir soulève cependant des difficultés pratiques pour lesquelles il faut trouver des solutions.

Monsieur Régis JUANICO
Député de la Loire
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75007 Paris

.../...

Nous avons demandé à la Commission de prendre les mesures nécessaires, d'abord transitoires, puis pour garantir de façon pérenne la sécurité juridique du PEAD. Nous appuierons ses efforts en ce sens, notamment dans le cadre de la négociation des perspectives financières 2014-2020. La proposition de la Commission publiée fin juin suggère de faire financer le PEAD par le Fonds Social Européen.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'aboutissement des négociations sur ce point.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Très cordialement

Jean Leonetti
Jean LEONETTI